

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

671^{ème} RÉUNION

27 MARS 2017

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCLXXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUE

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 671^{ème} réunion tenue le 27 mars 2017, a adopté la décision qui suit sur la situation en République démocratique du Congo (RDC):

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité ainsi que par le Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA et chef du Bureau de Liaison de l'UA en RDC sur la situation politique et le processus électoral en RDC, et par le représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des opérations et de l'état de droit à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) sur la situation sécuritaire en RDC. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de la RDC, de l'Egypte en sa qualité de membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), de l'Angola, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de l'Union européenne (UE) ;
2. **Rappelle** le Communiqué PSC/PR/COMM.(DCXLII) et le Communiqué de presse (PSC/PR/BR(DCXLV) adoptés lors ses 642^{ème} et 645^{ème} réunions, tenue le 6 décembre 2016 et le 22 décembre 2016, respectivement.
3. **Prend note** du Communiqué de presse conjoint sur la RDC, publié le 16 février 2017 par l'UA, les Nations unies, l'Union européenne (UE) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le Conseil **prend également note** du communiqué de presse conjoint publié par le Président en exercice de l'Union, SEM Alpha Condé, et le Président de la Commission, M. Moussa Mahamat Faki, le 25 mars 2017;
4. **Exprime sa vive préoccupation** face à la recrudescence de la violence et à l'expansion de l'insécurité en RDC, y compris des violations répétées des droits de l'Homme, qui ont contribué à la détérioration de la situation humanitaire. Le Conseil **condamne fermement** l'assassinat de 39 policiers congolais survenu dans la province du Kasaï, ainsi que les actes de violence perpétrés par les groupes armés et les forces négatives contre les civils, ainsi que la destruction de biens, y compris des églises. Le Conseil **demande** aux autorités congolaises de prendre les mesures requises et au besoin, avec l'appui des institutions internationales concernées, pour retrouver et traduire devant les juridictions compétentes les auteurs de ces crimes. Dans ce contexte, le Conseil **dénonce et condamne** les actes de certains éléments de l'ex-Mouvement du M23 visant à reprendre la confrontation armée en violation des Déclarations de Nairobi du 13 décembre 2013;
5. **Exprime en outre ses inquiétudes** face à la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord politique global du 31 décembre 2016 et **appelle** toutes les parties prenantes congolaises à faire preuve d'engagement et de volonté politique et à assumer à leurs responsabilités, afin de parvenir à un accord sur la position du Premier Ministre et les arrangements de partage du pouvoir, sans autre délai, pour préserver la stabilité et sortir leur pays de l'impasse actuelle. A cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** d'une mise en œuvre intégrale de l'Accord politique du 31 décembre 2016;

6. **Salue** les efforts de médiation déployés par la Conférence épiscopale nationale congolaise (CENCO) dans la recherche d'une solution viable à la crise politique en RDC et **l'encourage** à poursuivre ses efforts à cet égard;
7. **Note avec satisfaction** les efforts déployés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) avec l'appui de la MONUSCO dans le recensement électoral dans certaines zones du pays et **appelle** la CENI à renforcer les efforts pour la finalisation du recensement électoral dans les zones restantes et le recensement des personnes déplacées, afin de faire progresser le processus électoral;
8. **Souligne la nécessité et l'urgence** de mettre à la disposition de la CENI les moyens requis en vue du parachèvement du processus électoral conformément au délai du 31 décembre 2017. A cet égard, le Conseil **exhorte** les États membres de l'UA et les partenaires de la RDC à contribuer aux efforts de mobilisation des ressources nécessaires à la tenue des élections. A cet égard, le Conseil **demande** au Président de la Commission de dépêcher une mission d'évaluation en RDC, afin d'évaluer les voies et moyens sous lesquelles l'UA pourrait apporter son appui au processus électoral;
9. **Réitère l'importance** de la MONUSCO dans la stabilisation du pays, la protection des civils et la promotion du respect des Droits de l'homme. Le Conseil **Salue** les efforts déployés par la MONUSCO en vue de neutraliser les forces négatives pour la promotion du respect des droits de l'homme et la protection des civils en RDC et **appelle** à l'accélération des efforts à cet égard. Par conséquent, le Conseil **se félicite également** de la bonne collaboration entre les forces de la MONUSCO et les Forces armées congolaises (FARDC), afin de faire face efficacement aux défis sécuritaires et d'apporter des réponses appropriées à la situation humanitaire. A cet égard, le Conseil **attend avec intérêt** le renouvellement du mandat de la MONUSCO par le CSNU;
10. **Demande en outre** au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires, afin de permettre aux Garants de l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération du 24 février 2013 et aux parties prenantes aux Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013, de réactiver les différents mécanismes prévus, en vue de faire face aux derniers développements survenus sur le plan sécuritaire en RDC;
11. **Décide** de rester activement saisi de la question.